



FORMATION CONTINUE –

# Informations collectives sur la reprise d'études (tarifs et démarches)

## Définition de la reprise d'études à l'Université Jean Monnet

Vous souhaitez reprendre des études **en vue d'obtenir un diplôme national** et vous serez **intégré à un groupe d'étudiants**.

Vous relevez de la **formation continue** si vous remplissez l'une des conditions suivantes à la **date officielle de démarrage de la formation visée** :

- Vous avez interrompu vos études depuis 2 ans ou plus
- Vous étiez précédemment inscrit en Formation Continue
- Vous êtes inscrit au Pôle emploi
- Votre formation est prise en charge par un tiers (OPCO, COPIR, CPF, etc.) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- Vous êtes salarié en congé de formation professionnelle (CPF de Transition, CFP, ...) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)



**Formation Continue & Handicap** : Pour connaître les aménagements dont vous pouvez bénéficier concernant votre formation vous pouvez contacter [iut-roanne-fc@univ-st-etienne.fr](mailto:iut-roanne-fc@univ-st-etienne.fr)

## Dates de réunions d'information collective



Pour les diplômes de **Roanne**,  
Rendez-vous à l'**IUT de Roanne**,  
20 avenue de Paris à Roanne

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRES DE MME PAVET AU 04 77 44 89 17**

**Mercredi 30 mars 2022** - 10 h – 12 h - Salle Riamon

**Mercredi 4 mai 2022** - 10 h -12 h - Salle Riamon

**Mercredi 08 juin 2022** - 10 h – 12 h - Salle Riamon

**Mercredi 06 juillet 2021** - 10 h - 12 h - Salle Riamon